

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 171

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190092

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Signature de la charte Ecoquartier en vue de la labellisation des quartiers du Soleil et de Tarentaize-Beaubrun - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 171

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190092

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale**Objet :** Signature de la charte Ecoquartier en vue de la labellisation des quartiers du Soleil et de Tarentaize-Beaubrun - Approbation.**□ Rappel et Références :**

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Etienne a engagé, avec ses partenaires, une démarche de rénovation urbaine, en centre ancien comme en périphérie. Le quartier de Tarentaize-Beaubrun s'engage en 2019 dans un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), prenant la suite du précédent. Le quartier du Soleil fait lui aussi l'objet d'études et d'aménagements en parallèle de l'arrivée du tramway. Ces projets urbains transversaux menés dans deux quartiers prioritaires politique de la ville comportent les ingrédients essentiels d'une gouvernance de projet renforcée et élargie. Ils permettent de répondre à de nombreux enjeux qui mêlent renouvellement urbain et développement durable, tout en les confrontant aux spécificités des sites. Au travers des opérations qui y seront produites, il s'agit de créer les conditions favorables à l'amélioration du cadre de vie et au développement de nouvelles activités urbaines, de nouvelles manières d'habiter et de vivre.

Les démarches en cours à l'échelle de la Ville de Saint-Etienne et de l'agglomération (PLUI, Plan Climat, Agenda 21, déploiement de la trame verte et bleue, étapes 1, 2 ou 3 de la labellisation déjà pour plusieurs quartiers stéphanois...) confortent et mettent en perspective les exigences du projet de chaque site.

**□ Motivation et Opportunité :**

Compte tenu de la nature et de l'état d'avancement des projets sur les sites de Tarentaize-Beaubrun et du Soleil, il paraît, à propos, d'adhérer à la charte nationale des Ecoquartiers. Cette adhésion constitue la première étape vers le label national « Ecoquartier » pour ces deux quartiers mais aussi pour d'autres dossiers portés ultérieurement par la Ville ou l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE).

Cette démarche pourrait offrir un cadre adapté à la concrétisation des ambitions en matière de développement durable de la Ville de Saint-Etienne, au développement d'une expertise et d'outils pour intervenir sur les zones en reconversion et enfin venir compléter les dispositifs partenariaux et opérationnels en leur donnant un cadre de référence de qualité.

La signature de la charte donne accès au réseau des signataires et à l'ensemble des ressources documentaires et outils mis à disposition par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. En contrepartie, le signataire s'engage à partager son expérience, à échanger et à travailler de façon collective à la promotion des Ecoquartiers.

**□ Contenu :**

Initiée en 2008 par l'Etat sous la forme de deux appels à projets, la démarche nationale « Ecoquartiers » s'est concrétisée, en 2012, par une procédure et un processus de labellisation nationale généralisé à l'ensemble du territoire.

Le label national Ecoquartiers a été officiellement lancé le 14 décembre 2012 par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Il s'articule en 4 étapes :

Étape 1 : encourager la décision politique. Cette étape consiste à encourager les collectivités à lancer des opérations Ecoquartiers à travers la signature d'une charte qui formalise des engagements vers la ville durable.

Étape 2 : pérenniser la qualité de la démarche dans le choix des objectifs du montage de l'opération. Cette étape récompense des Ecoquartiers qui n'ont pas encore de résultats définitifs mais dont le dossier affiche des objectifs ambitieux et réalistes.

Étape 3 : garantir les résultats via le label national. La labellisation vient garantir que les réponses apportées aux 20 engagements, le niveau d'ambition et les résultats attendus sont à la hauteur des enjeux au stade de la réalisation du projet.

Étape 4 : s'autoévaluer pour attester que, trois ans après l'obtention de l'étape 3, la collectivité tient ses engagements dans le temps, que l'écoquartier vit et est approprié par ses habitants et usagers. La labellisation s'intéresse aussi à la façon dont les manières d'aménager a évolué sur le territoire, au delà du périmètre de l'écoquartier.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la charte Ecoquartier à passer entre la Ville de Saint-Etienne et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettant de lancer le processus de labellisation du quartier de Tarentaize-Beaubrun,
- approuver la charte Ecoquartier à passer entre la Ville de Saint-Etienne et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettant de lancer le processus de labellisation du quartier du Soleil,
- acter les candidatures des quartiers de Tarentaize-Beaubrun et du Soleil au label national « Ecoquartier »,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites chartes et tous les actes et documents relatifs à l'obtention du label national « Ecoquartier ».

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Jean-Pierre BERGER</b>